



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mille seize, à 20h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à salle des fêtes de MOULIN NEUF, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Sébastien BERTRAND, Alain BOULBES, Véronique CAZANAVE, Francis CHAUVRY, Eric FLEURY, Daniel GAILLARD, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Thérèse LOPEZ, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean-Pierre WIDMANN, Christian CHAUBET, Valérie PERRAULT, Régis ROULIN

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Fabien CATALA à Pierre GARCIA, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Valérie DILLON à Nicole QUILLIEN, Jacques ESCANDE à Christian CIBIEL, Marie Christine JOLIBERT à Claudine SARRAIL, Christian MASCARENCO à Jean-Pierre WIDMANN, Sabinne VARUTTI à Alain PALMADE

Le Président rappelle les raisons du changement de date et d'horaire de la séance, à savoir les réunions tenues notamment par le SMDEA.

Le Président présente deux nouveaux agents de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX :

- Didier AUBRY : en disponibilité pour convenance personnelle, il vient renforcer l'équipe administrative, particulièrement sur l'élaboration budget, jusqu'au retour de la Directrice Générale des Services (pour l'instant annoncé le 9 mai 2017).
- Anne-Sophie KERBIRIOU : elle est depuis le 1^{er} décembre chargée de la mission Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

AS KERBIRIOU informe l'assemblée que le bureau d'étude chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal recherche des personnes référentes (de préférence une par commune) en matière d'agriculture.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Le Président indique que les subventions pour le broyeur ont été octroyées. La mise en service et donc le prêt seront très rapides.

Il remercie également les communes d'avoir délibéré aussi rapidement concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 24 octobre 2016 est adopté à l'unanimité

1. Création ALAE RIEUCROS et LA BASTIDE DE BOUSIGNAC

Le Président rappelle à l'assemblée que le service Enfance Jeunesse est composé de garderies et d'ALAE. Ces services prennent en charge les enfants le matin avant l'école, durant la pause méridienne, et le soir après la classe. Des activités éducatives y sont menées.

Les garderies de La Bastide de Bousignac et de Rieucros ont le même fonctionnement que les ALAE.

Les ALAE sont déclarés auprès des services de l'Etat auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection à la Population. De par cette déclaration, la CNAF via la CAF de l'Ariège, finance les ALAE sur la base de 0,53 € par heure « consommée » (base 2016, et en moyenne une évolution de 0,01 € par an). Une convention d'objectifs et de financements dans le cadre de la Prestation de Service est signée entre la Communauté de Communes du pays de Mirepoix et la CAF de l'Ariège.

Lorsqu'une garderie se transforme en ALAE, ces derniers sont directement gérés par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Le Président propose de faire évoluer les garderies de La Bastide de Bousignac et de Rieucros en ALAE, de lui permettre de procéder aux déclarations réglementaires auprès des services de l'Etat, de signer la convention d'objectifs et de financements avec la CAF de l'Ariège.

Adopté à l'unanimité

2. Tarifs régie ALAE

Le Président informe l'assemblée qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération 2015-060 qui précisait les tarifs en vigueur à partir du 1er septembre 2015. En effet, les tarifs à mettre en place au 1er septembre 2016 étaient également prévus dans les considérants, mais cela n'avait pas été repris dans le dispositif.

Le Président propose que le dispositif de la délibération 2015-060 soit rédigé comme suit :

Le Conseil de Communauté ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- *Approuve les tarifs présentés par M. le Président*
- *Décide que les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2015,*
- *Décide que les tarifs seront révisés à compter du 1er septembre 2016 comme suit :*
 - + 0,50 € pour le QF + 670 pour avoir des tarifs similaires les mercredis et vacances scolaires
 - + 1,00 € pour toutes les tranches de l'ALAE
- *Dit que ces tarifs seront réétudiés d'ici le 31 août 2017,*
- *Demande à Mme le Trésorier de détruire les cartes ALSH des mercredis correspondant aux anciens tarifs,*
- *Demande à M. le Président de mettre en œuvre cette décision sur les services et régies concernés.*

Adopté à l'unanimité

Le Président informe l'assemblée que la convention d'objectifs et de financements de la CAF prévoit une participation financière des familles en fonction de leur quotient familial.

Les tarifs de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix prévoit une participation financière sur les ALAE de :

Quotient Familial CAF	Participation des familles par enfant
Jusqu'à 435	9,00 €
435.01 à 530	9,50 €
530.01 et +	10,00 €

Le Président propose que ces tarifs soient appliqués aux ALAE de La Bastide de Bousignac et de Rieucros.

Adopté à l'unanimité

3. Création de postes service Enfance Jeunesse

Le Président rappelle à l'assemblée que la garderie de Rieucros est gérée par la municipalité ainsi que son personnel d'animation.

Cette équipe d'animation est composée d'une animatrice en CDD de droit public sur la base de 21h15 hebdomadaires, de deux Emplois d'Avenir sur la base de 35 heures.

A l'évolution de la garderie en ALAE en liaison avec la Mairie de Rieucros il a été décidé que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix prenne en gestion directe le personnel municipal qui intervient sur la garderie, notamment l'animatrice en CDD de droit public.

Les deux animatrices en Emploi d'Avenir restent salariées de la Mairie de Rieucros jusqu'à la fin de leur contrat.

L'équipe d'animation de la garderie de La Bastide de Bousignac est composée de deux animateurs/trices. Une animatrice est employée sur le Dispositif Chantier d'Insertion, un animateur en CDD en Contrat de Besoin Occasionnel qui intervient aussi sur le centre de Loisirs de Mirepoix durant les vacances scolaires.

Le Président propose de créer deux postes en CDD de droit public pour un an, et renouvelable :

- un pour l'animatrice de Rieucros sur la base de 21h15 hebdomadaire
- Un pour l'animateur de La bastide de Bousignac et centre de loisirs de Mirepoix sur la base de 24h hebdomadaire

Adopté à l'unanimité

4. Régime indemnitaire

Le Président rappelle à l'assemblée que certains agents intercommunaux bénéficient d'un régime indemnitaire. Une prime, attribuée sur décision du Bureau en mai 2016, est venue le compléter.

Or, aucun cadre juridique n'est prévu en faveur du maintien du régime indemnitaire en cas d'absence pour maladie.

Le Président propose de préciser la délibération 2014-067 instaurant le régime indemnitaire et de maintenir les primes (exception faite de celle attribuée par décision du Bureau) dans les mêmes proportions que le traitement.

Adopté à l'unanimité

5. Convention ECO EMBALLAGES

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2011, la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX avait décidé de signer le contrat proposé par Eco-emballages pour le soutien au recyclage des emballages ménagers.

Cette convention arrive à terme, il est donc nécessaire de la reconduire.

Le Président propose de renouveler le contrat.

Adopté à l'unanimité

6. Convention SPA

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix verse annuellement une participation à la Société Protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des chats et des chiens des communes membres.

La convention doit être renouvelée en 2017, pour une durée d'un an reconductible 2 fois un an.

L'évolution prévisionnelle du tarif par habitant est annoncée comme suit :

- 2017 : 1,13 €
- 2018 : 1,15 €
- 2019 : 1,17 €

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Adopté à l'unanimité

7. Révision PLU TOURTROL

Un arrêté sera pris prochainement.

8. Autorisation d'occupation temporaire Club de Voile des Rives de LERAN

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX a repris un bail emphytéotique portant notamment sur la parcelle n°1020 sise Lac de Lérans à MONTBEL à échéance le 30 avril 2042.

Elle peut y organiser des activités touristiques, sportives et de loisirs, et y faire édifier toutes constructions et aménagements nécessaires à cette destination. Elle peut gérer directement ces activités ou en confier la gestion à un partenaire de son choix.

Le Club de Voile des Rives de LERAN, désireux de reconstruire ses installations après l'incendie qui les avait dévastées, sollicite la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX afin d'obtenir le droit de s'établir sur les rives du lac.

Le Président propose donc de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public, constitutive de droits réels, pour la durée restant à courir, et à titre gracieux.

Adopté à l'unanimité

9. Navette MONTS D'OLMES

Le Président rappelle à l'assemblée que la navette permet depuis 2013 aux usagers du territoire de se rendre jusqu'à la station de ski des Monts d'Olmes.

Comme chaque année, il propose de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la délégation de la compétence transport à la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Le Président propose également d'arrêter le prix du service à 10 € l'Aller Retour.

Adopté à l'unanimité

10. Signalisation touristique

Le Président indique à l'assemblée que conformément à la législation en vigueur, la Préfecture fait procéder à l'enlèvement des panneaux « sauvages ».

Or, parallèlement, la Communauté de Communes a procédé à la mise à place des panneaux producteurs, ce qui a parfois provoqué des incompréhensions.

En effet lorsque l'activité est située en retrait de la route, elle est mise en péril par le retrait du panneau.

Malgré tout, ces signalisations illégales, bien que tolérées depuis longtemps, doivent être retirées rapidement sous peine d'astreinte.

Le Président propose de faire procéder à une étude de la Signalisation d'Information Locale, en partenariat éventuel avec le Pays d'Olmes, afin d'harmoniser et réguler la signalétique touristique du territoire: normes, charte graphique, etc... et de solliciter les subventions possibles.

L'implantation de cette nouvelle signalétique ne pourra pas se faire rapidement car l'étude doit se faire carrefour par carrefour sur tout le territoire.

La Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX prendrait ensuite en charge l'achat des mâts et la pose, les lames restant à la charge du prestataire.

Le montant de l'étude s'élève à 14 008 € HT, et une option pour le montage et l'analyse des offres est proposée pour 2 210 € H.T.

Adopté à l'unanimité

Il est également décidé de faire parvenir un courrier à Madame la Préfète pour l'informer de l'impact négatif du retrait des panneaux « sauvages », sans qu'aucune alternative n'ait été proposée au préalable, et solliciter que les professionnels puissent conserver leur signalisation jusqu'au terme de l'étude.

11. Aménagement Lac de MONTBEL

Le Président indique à l'assemblée que la Communauté de Communes poursuit l'aménagement du lac de MONTBEL afin d'offrir un accueil touristique de qualité du côté du village de MONTBEL.

Il s'agit de la création de parking, sanitaires, voies de déplacements « doux » jusqu'à la plage.

Le Président propose le nouveau plan de financement, qui comprend l'aire de stationnement pour les bus.

Dépenses HT		Financement		
Voirie et Parking	125 388,00 €	Conseil Régional	20 %	83 344,35 €
Sanitaires publiques	42 632,00 €	Conseil Départemental	20 %	83 344,35 €
Aire de retournement des bus	31 281,25 €	Etat	11 %	45 839,39 €
Aménagement (phase esquisse)	194 811,25 €	Europe – Leader	29 %	120 849,30 €
Maîtrise d'œuvre, Etudes, divers	22 609,25 €	Autofinancement	20 %	83 344,35 €
TOTAL	416 721,75 €		100 %	416 721,75 €

Adopté à l'unanimité

12. Circuits courts

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une étude, réalisée en 2012 par le Pays des Pyrénées Cathares a permis d'identifier les grands enjeux pour un renforcement des filières alimentaires.

Les élus des Communautés des Communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes ont souhaité mener une étude afin de renforcer les circuits-courts alimentaires sur le territoire. Cette étude avait trois objectifs :

1. Renforcer la connaissance sur la situation et les perspectives agricoles du territoire,
2. Mobiliser les acteurs du territoire autour d'ateliers de travail afin de construire des outils qui permettront de maintenir l'agriculture sur notre territoire
3. Etablir un programme d'actions très concret afin d'atteindre l'objectif visé

Un plan d'action qui s'articule autour de 4 axes principaux s'est dessiné:

1. Un volet « communication, aide à la commercialisation »
 - o Réalisation de supports de communication
 - o Coordination d'évènements phares autour de la gastronomie
2. Un volet « restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »
3. Un volet « transmission-reprise des exploitations agricoles »
4. un volet « environnement et biodiversité »

Dans le but d'amplifier et de continuer ce travail pour 2016-2018, de nouvelles actions seront mises en place.

Le Président propose de l'autoriser à valider la démarche globale « Renforcement des filières alimentaires de proximité en Pyrénées Cathares » et ainsi solliciter l'ensemble des financeurs.

Adopté à l'unanimité

13. Fresques église Sainte Foi

Le Président rappelle à l'assemblée que la commune de Ste Foi s'est lancée en 2015 dans la restauration de son église paroissiale. Inscrit aux monuments historiques, cet édifice met en lumière le patrimoine culturel et architectural du territoire.

Une fois entièrement restaurée, l'église de Ste Foi offrira un lieu somptueux et respectable pour les habitants et il pourra s'inscrire dans les animations et visites du Pays d'Art et d'Histoire.

Le projet est constitué 3 tranches :

- Les premières et deuxièmes tranches concernant les travaux sur l'église sont à la charge de la commune. Un premier dossier a été déposé et financé en 2015. Les travaux (gros œuvre) sont à ce jour quasiment terminés.
- Pour la seconde tranche, la commune de Ste Foi a déposé un dossier aux partenaires au mois d'octobre 2016 (travaux de finition et abords).
- La troisième tranche concerne la restauration des fresques et peintures murales dont la compétence relève de la CCPM.

Concernant cette phase le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Financements		HT
Travaux d'urgences	8 914 €	Etat - DRAC	40 %	30 388 €
Travaux de restauration	67 057 €	Conseil Régional	20 %	15 194 €
		Conseil Départemental	20 %	15 194 €
		Autofinancement	20 %	15 194 €
TOTAL	75 971 €			75 971 €

Adopté à l'unanimité

14. Autorisation des dépenses investissement dans l'attente du vote du budget 2017

Afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2017, je vous demande de bien vouloir autoriser, dans l'attente du vote du budget 2017, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent

Chapitre 20	Fonction 0	44 000 €
Chapitre 204	Fonction 9	5 000 €
Chapitre 21	Fonction 0	25 000 €
Chapitre 23	Fonction 0	100 000 €
Opération 10	Fonction 0	9 500 € - siège CCPM
Opération 11	Fonction 6	3 000 € - crèche interco
Opération 12	Fonction 8	5 000 € - chemin randonnée
Opération 20	Fonction 3	10 000 € - médiathèque
Opération 22	Fonction 10	10 000 € - achat matériel
Opération 24	Fonction 8	19 900 € - déchets
Opération 25	Fonction 9	5 000 € - zone tourist Lérans
Opération 26	Fonction 8	120 000 € - garage
Opération 29	Fonction 0	285 000 € - gendarmerie
Opération 34	Fonction 4	5 000 € - piscine

Adopté à l'unanimité

15. Convention remboursement voirie Ariège Déchets (Régat)

Le Président rappelle à l'assemblée que la société ARIEGE DECHETS a été autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de REGAT, au lieu-dit « Régat d'en haut ».

La Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX détient la compétence voirie. Elle effectue des travaux sur la voirie intercommunale, et également sur les voiries communales dans le cadre d'opérations sous mandats.

ARIEGE DECHETS, compte tenu de son activité, participe de façon importante à la dégradation de l'état de la chaussée. Elle s'était engagée auprès de la commune de REGAT à participer aux frais de réfection.

Le Président propose donc de l'autoriser à signer la convention par laquelle ARIEGE DECHETS s'engage à rembourser une partie des travaux que la Communauté de Communes engagera pour la réfection de la voirie.

Adopté à l'unanimité

16. Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'est réunie le 18 Octobre 2016.

Il s'agit de la participation des communes pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des coûts de transfert des services enfance et de la piscine de Mirepoix.

- ❖ Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé par la majorité des communes membres.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016			
Commune	Montant ACTP 2015	Charges transférées 2016	Montant ACTP 2016
AIGUES-VIVES	1 348,13 €	12 019,92 €	-10 671,79 €
BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	65 451,00 €	7 867,92 €	57 583,08 €
BASTIDE-SUR-L'HERS	70 441,14 €	729,00 €	69 712,14 €
BELLOC	-2 148,31 €	7,00 €	-2 155,31 €
BESSET	19 685,48 €	261,00 €	19 424,48 €
CAMON	1 815,88 €	76,00 €	1 739,88 €
CAZALS-DES-BAYLES	7 828,85 €	0,00 €	7 828,85 €
COUTENS	12 374,60 €	0,00 €	12 374,60 €
DUN	-27 438,68 €	329,00 €	-27 767,68 €
ESCLAGNE	11 800,24 €	302,00 €	11 498,24 €
LAGARDE	-13 948,43 €	170,00 €	-14 118,43 €
LAPENNE	10 598,89 €	0,00 €	10 598,89 €
LERAN	-64 070,33 €	-12 852,00 €	-51 218,33 €
LIMBRASSAC	-2 640,72 €	0,00 €	-2 640,72 €

MALEGOUDE	-754,00 €	0,00 €	-754,00 €
MANSES	-2 280,33 €	110,00 €	-2 390,33 €
MIREPOIX	153 677,60 €	238 722,51 €	-85 044,91 €
MONTBEL	-22 969,49 €	55,00 €	-23 024,49 €
MOULIN-NEUF	23 397,75 €	0,00 €	23 397,75 €
PEYRAT	17 673,26 €	340,00 €	17 333,26 €
PRADETTES	-1 148,86 €	0,00 €	-1 148,86 €
REGAT	-2 075,29 €	82,00 €	-2 157,29 €
RIEUCROS	59 331,39 €	30 208,27 €	29 123,12 €
ROUMENGOUX	26 821,38 €	362,00 €	26 459,38 €
SAINTE-FOI	-832,68 €	0,00 €	-832,68 €
SAINTE-FELIX-DE-TOURNEGAT	8 497,42 €	0,00 €	8 497,42 €
SAINTE-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU	-1 571,29 €	84,00 €	-1 655,29 €
SAINTE-QUENTIN-LA-TOUR	-14 132,74 €	667,00 €	-14 799,74 €
TEILHET	19 541,83 €	7 581,88 €	11 959,95 €
TOURTROL	7 641,66 €	9 139,88 €	-1 498,22 €
TROYE-D'ARIEGE	-4 045,23 €	0,00 €	-4 045,23 €
VALS	6 452,02 €	0,00 €	6 452,02 €
VIVIES	6 613,47 €	0,00 €	6 613,47 €

- ❖ Le transfert de la compétence piscine a pris effet le 1^{er} mai 2016, le montant des charges transférées a été évalué pour une année complète.
La commune a engagé la somme de 56 704,76 € du 1^{er} janvier au 30 avril 2016. Pour l'année 2016, l'ACTP de la commune de MIREPOIX sera donc de 28 340,15 €.
- ❖ La CLECT s'est également positionnée sur le transfert de compétences et de charges ayant eu lieu au cours des dernières années.
Aussi la Communauté de Communes va procéder à l'appel des participations des communes depuis la date réelle du transfert de compétence.

Commune	Antériorité	Appel
Aigues-Vives (garderie)	4,33 ans	47 659,96 €
La B. de Bousignac (garderie)	2 ans	15 341,84 €
Tourtrol (garderie)	2 ans	16 903,75 €
Teilhet (garderie)	2 ans	15 163,75 €
Rieucros (garderie)	2 ans	60 416,54 €

- ❖ Suite à la reprise des services enfance-jeunesse sur la commune de LERAN, la nouvelle organisation a permis une économie de 13 000 € par an. Il a donc été convenu de rétrocéder cette somme à la commune, soit au total 78 000 €.

Adopté à l'unanimité

17. Information et questions diverses

C CIBIEL rappelle que la Commission Voirie s'est tenue à ESCLAGNE le 29 novembre dernier, durant laquelle les problèmes relatifs à l'exécution des travaux (retards importants, reports) ont été exposés.

La solution envisagée serait de procéder à des appels d'offres à bons de commande, sur plusieurs années: cela permettrait à l'entreprise retenue de faire les travaux sur toute l'année civile, et de clôturer le programme de travaux, les budgets...dans les mêmes temps.

Concernant la gendarmerie : le permis de construire a été accordé, les documents envoyés à PARIS, l'appel d'offre est en cours et l'ouverture des plis aura lieu le 19 décembre à 16h.

Une étude pour la mise en place des bureaux des services techniques dans le bâtiment LOPEZ va être lancée.

A TOMEIO informe de la prochaine réunion de la Commission Culture qui décidera de l'orientation culturelle à donner au prochain spectacle MIMA.

Il constate également que beaucoup d'informations ont circulé concernant les compteurs LINKY, et qu'il est difficile de se faire une opinion. Il demande s'il ne serait pas pertinent d'organiser une réunion pour les élus communautaire afin que le territoire reçoive une information globale identique.

Mme BRETTE (de VIVIES) informe le Conseil que la commune avait décidé de s'opposer à la pose des compteurs, conformément à la volonté générale exprimée par les administrés, mais qu'elle a été invitée par la Préfecture, avant recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE, de retirer sa délibération.

Une réunion chapeauté par S VERDIER et A TOMEIO devrait se tenir prochainement.

H BARROU informe le Conseil qu'un groupe de travail pour le lac de MONTBEL s'est constitué. Il mettra en place les prémices du Schéma Directeur de Développement.

La Commission Tourisme se réunira le 16 janvier prochain. Seront à l'ordre du jour le bilan, le fleurissement, et la fusion des offices du tourisme.

S VERDIER rappelle la mise en place du plan de renforcement de la filière alimentaire.

L'organisation pratique du broyage in situ se met en place avec l'embauche d'un agent qui sera mis à disposition avec le matériel.

M le Maire de CAMON remercie la Communauté de Communes de l'investissement. Il sera le 1^{er} à en bénéficier : il pourra économiser sur le seul élagage de décembre 20 voyages à la déchetterie.

D BRETTE : le bilan de la Commission Enfance-Jeunesse sera prochainement envoyé.

Une réflexion sur le centre de loisir associé au collège est menée.

La restitution de l'étude menée par les étudiants en master sera effectuée le 9 janvier prochain à 15h.

N QUILLIEN rappelle le peu de personnes présentes à la Commission Sociale, en dépit de dossiers importants (maison partagée, insertion...) Des propositions de dates seront faites à la rentrée pour favoriser l'assiduité des élus.

Concernant le portage des repas, Ariège Assistance passait jusqu'à présent par Herisson BELLOR pour la confection des repas. Or les problèmes relevés sur la proposition des repas, moins adaptés aux personnes âgées n'ont pu trouver de solution. Le contrat s'achèvera donc le 31 décembre.

A partir du 1^{er} janvier 2017, Ariège Assistance passera par un autre fournisseur qui est capable de proposer une plus grande variété de menus, adaptés aux régimes...

Les plateaux seront déductibles des impôts à hauteur de 50% du coût du portage mais ouvrent également droit à un crédit d'impôt.

En outre, la Communauté de Communes ne versera plus d'aide.

Le Président informe l'assemblée de l'avancée du projet de maison partagée. ALOGEA a programmée les 1^{ères} remises de clés courant 1^{er} trimestre 2019. Les loyers seront compris entre 265 € et 385 €. Une salle d'activité sera construite afin de faciliter les rencontres et la convivialité.

Fin du Conseil à 22h10